

CCA : SITUATION ANALYTIQUE DU BÉNIN (BREF APERÇU) (base UNDAF et CPAP 2004-2008)

Le Bénin a opté pour la démocratisation de sa vie politique et la libéralisation de son économie à la faveur de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990.

Les réformes politiques et macroéconomiques engagées dans les différents domaines depuis une dizaine d'années, ont permis d'enregistrer des résultats probants marqués par un taux de croissance moyen du PIB de l'ordre de 5 % depuis les années 1990 , une amélioration sensible de l'*indice du développement humain (IDH)* qui est passé de **0,224** en 1990 à **0,435** en 1999 avant de fléchir à nouveau en 2000 (**0,411**) et 2001 (**0,420**).

La stabilité de la vie socio-politique à travers la consolidation du processus de démocratisation qui s'est traduite par la mise en place d'institutions de contre-pouvoir, l'organisation en décembre 2002 des premières élections municipales et communales, la promotion du dialogue social dynamique avec les organisations syndicales, une société civile active, la liberté d'expression et de presse et un rayonnement diplomatique viennent conforter ce tableau. Mais ces bonnes performances macroéconomiques sont aussi allées de pair avec la détérioration des conditions de vie des populations.

Au plan socio économique

La pauvreté s'est aggravée passant de **26,5%** en 1996 à **29%** en 2000 . Le tiers de la population est affectée surtout en milieu rural (**32,8%** en 1999- 2000 contre **25,2%** en 1994-1995) et en milieu urbain (**23,3%** en 1999-2000 contre **28,5%** en 1994-1995).

Cette situation s'explique par les effets des politiques d'ajustement structurel à la fois sur l'emploi (qui est en grande partie public), la consommation des ménages, les investissements publics et sociaux notamment. La dévaluation du CFA en 1994, tout en améliorant la compétitivité à l'exportation a eu pour effet de réduire les revenus réels d'une grande partie de la population. En l'absence de filets de sécurité sociale adéquats, la pauvreté a progressé, en particulier en milieu rural.

La Stratégie de la Dimension Sociale du Développement adoptée en 1994 pour corriger simultanément ces multiples aspects de la pauvreté en renforçant les politiques macroéconomiques et sectorielles afin de prendre en compte la dimension du développement, a produit des résultats en deçà des attentes. Les conditions de vie des populations restent particulièrement précaires, sur les plans sanitaire et nutritionnel. L'*insuffisance pondérale* frappe encore 23% des enfants de moins de 3 ans en 2001. Le taux de morbidité est particulièrement élevé induisant une mortalité de 15,6 pour mille habitants. La *mortalité maternelle* était estimée à 498 pour 100.000 naissances vivantes et le taux de mortalité infanto-juvénile reste élevé (160/1000 en 2001 contre 166,5 /1000 en 1996).

Seuls **61,1%** de la population béninoise ont accès à l'eau potable, avec une forte disparité entre les zones urbaines (**71%**) et rurales (**46%**). Néanmoins, les progrès tangibles ont été enregistrés en matière d'éducation grâce à la politique d'universalisation de l'instruction primaire. Le *taux brut de scolarisation* est passé de **59,5%** en 1992 à **94,3%** en 2002, tandis que le taux net de scolarisation est passé de 48% en 1992 à 62,6% en 1998. Par ailleurs, 41% des enfants âgés de 6-11 ans ne fréquentent pas l'école.

Le *taux d'alphabétisation des adultes* est passé de 36,3% en 1996 à 35,9% en 2001 avec toutefois, de graves disparités entre les hommes(47,9%) et les femmes (24,9%). En milieu rural, le taux d'analphabétisme est de 82% pour les femmes et 58% pour les hommes tandis qu'il est respectivement de 54% et 28% en milieu urbain. Les femmes demeurent davantage marginalisées dans la vie politique.

L'adoption du renouveau démocratique a favorisé l'émergence d'un secteur privé caractérisé par la prédominance de petites et moyennes entreprises opérant pour un grand nombre d'entre elles dans l'informel. Le développement du secteur privé au Bénin a été marqué jusqu'en 1990 par l'option socialiste d'une propriété étatique des moyens de production. Le choix du libéralisme à la Conférence Nationale a conduit à un regain de vitalité de l'activité économique. Mais l'environnement juridico-institutionnel des affaires reste encore sujet à des pesanteurs administratives, au manque de transparence et à la corruption, toutes préjudiciables à l'initiative privée. De même, les petites et moyennes entreprises et industries sont confrontées aux problèmes d'accès au financement, à l'information et au coût relativement élevé de l'énergie et des télécommunications. De plus, l'accès aux ressources productives est assez difficile et est identifié comme l'une des causes majeures de pauvreté, malgré la croissance significative du nombre des institutions de microfinance.

En ce qui concerne l'environnement, le Bénin est confronté à une dégradation inquiétante des ressources naturelles, l'accès difficile à l'eau potable pour près de 40% des populations et l'indisponibilité d'habitats décents pour au moins 2/3 de la population béninoise.

Le VIH-SIDA est devenu un problème de santé publique en raison des problèmes socio-économiques qu'il engendre. Selon l'ONUSIDA, 120'000 personnes vivent avec le VIH/SIDA , soit une prévalence d'environ 1,9%. La proportion hommes/femmes touchés tend vers la parité, alors que jusqu'en 1996, elle était de deux hommes pour une femme. La transmission est essentiellement hétérosexuelle dans 89% des cas suivie, de la transmission mère-enfant (environ 4%) . Les conséquences sont souvent dramatiques pour la famille qui, du jour au lendemain, se retrouve en situation de précarité et

le décès des parents malades laisse des enfants orphelins dont l'avenir est souvent compromis. D'après l'ONUSIDA, le nombre d'orphelins en 2001 s'élevait à 34 000, dans la tranche d'âge de 0 à 14 ans.

Au Plan politique

Les défis à relever en matière de Démocratie et bonne gouvernance par le Bénin sont également nombreux et se retrouvent au niveau des quatre composantes que sont : l'Etat de droit, la transparence, la participation et la responsabilité ou l'obligation de rendre compte. La faible efficacité de l'administration publique et de l'appareil judiciaire, la faible participation des populations à la prise de décisions, et des atteintes aux droits humains viennent aggraver ce tableau.

Le Système électoral demeure fragile notamment à cause des problèmes liés au processus électoral malgré l'installation de toutes les institutions de contre-pouvoir et la tenue régulière des élections organisées conformément aux dispositions constitutionnelles. La mise en place d'un système de gestion durable des élections susceptible de limiter les contestations et de réduire les coûts, en confectionnant une liste électorale permanente informatisée et en renforçant la structure en charge de la gestion des élections s'avère plus qu'impérieux.

La Décentralisation quant à elle, a connu une avancée significative avec la tenue des premières élections municipales et communales. Toutefois l'exercice du pouvoir à la base n'est pas encore effectif en l'absence de mécanismes qui consacrent notamment l'autonomie financière des entités décentralisées et le transfert des pouvoirs du niveau central vers les communes. Par ailleurs les mécanismes de coordination entre le niveau déconcentré (la Préfecture) et le niveau décentralisé (la commune), méritent encore d'être approfondis pour éviter des goulots d'étranglement et des incohérences susceptibles de porter préjudice au développement des régions.

En matière de Réforme administrative, le fonctionnement et la qualité des services publics ne satisfont pas les usagers. L'inexistence d'une politique adéquate de promotion et de développement des ressources humaines avec un accent particulier sur l'emploi de rang supérieur des femmes et la mise en place d'un système incitatif et transparent de gestion des carrières favorise l'inefficacité de l'administration. L'introduction judicieuse des technologies de l'information et de la communication contribueront à accroître les performances desdits services tout contribuant à la lutte contre la corruption et la gestion transparente et efficace des ressources humaines et financières. Mais les problèmes majeurs en matière de Technologies de l'information et de la communication sont le coût encore prohibitif pour l'accès des plus pauvres à l'information, le développement insuffisant des infrastructures de base (la connexion au réseau téléphonique demeure encore difficile malgré les efforts d'extension du réseau ; l'énergie reste une contingence majeure en particulier dans les zones rurales) et la régulation du secteur des télécommunications qui est encore un projet. L'Assemblée Nationale deuxième institution de la République du Bénin souffre encore de nombreuses faiblesses qui l'empêchent d'exercer pleinement ses trois principales fonctions que sont la représentation, la législation et le contrôle de l'action gouvernementale, malgré la légitimité et le prestige dont elle jouit en tant que principale institution de contre-pouvoir.

Les faiblesses du système judiciaire a des répercussions sur les droits humains. Il en résulte une faible protection des groupes vulnérables (pauvres, femmes et enfants) qui s'est manifestée notamment à travers le trafic des enfants, la persistance des violences envers les femmes et les enfants, l'aggravation des inégalités. Cette faible efficacité du système judiciaire est particulièrement imputable à la faiblesse des moyens de fonctionnement qui altère l'exercice effectif de son indépendance.

La Société civile a une connaissance insuffisante de ses domaines d'intervention du fait de la jeunesse du processus démocratique, d'une insuffisance de perspectives, de capacités de gestion et financières. Elle est également confrontée aux problèmes organisationnelles et institutionnelles et n'arrive pas y compris la presse, à jouer efficacement leur rôle de plaidoyer et d'acteurs de développement.